

Première répartition des subventions 2019 au titre du dispositif départemental d'aide à l'investissement des coopératives, SICA, OP pour la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles.

Nom de la Société Coopérative Agricole	Nom de son représentant	Adresse	nature des investissements	montant HT des investissements	cofinancement	montant HT des investissements éligibles retenus par le CD13	taux d'intervention du CD13	montant HT des investissements éligibles et plafonnés à 1MC retenus par le CD13	montant de la subvention CD13 proposée
SCA le Moulin à huile de la Fare les Oliviers	Monsieur Gérard BALLATORE	14 avenue du Pavillon - 13580 LA FARE LES OLIVIERS	Les travaux de plomberie et d'électricité nécessaires à la modernisation de la chaîne de trituration.	33 400,00 €	Aucun cofinancement	33 400,00 €	20%	33 400,00 €	6 680,00 €
SCA Cellier Lou Bassaquet	Monsieur Fabien DOUDON	Chemin du Loup - BP 22 - 13530 TRETTS	La construction d'un auvent pour protéger les deux pressoirs extérieurs, l'acquisition d'une pompe de détartrage, d'un nettoyeur haute pression et la réfection de six cuves bétons en époxy.	71 221,11 €	FranceAgriMer/ FEAGA : 21 366,33 € (30%)	71 221,11 €	10%	71 221,11 €	7 122,11 €
SCA Les Quatre Tours*	Monsieur Thierry BLANCHARD	56 Avenue de la Grande Bégude - 13770 VENELLES	L'acquisition d'un filtre tangentiel, la réfection des sols béton d'une partie des bâtiments et la rénovation de cuves en époxy.	291 932,50 €	FranceAgriMer/ FEAGA : 87 579,75 € (30%)	291 932,50 €	10%	291 932,50 €	29 193,25 €
SCA Les Vignerons du Roy René*	Monsieur Alexandre ANDREIS	6 Avenue du Général de Gaulle - 13410 LAMBESC	L'acquisition de deux pressoirs, d'un groupe de froid, d'une pompe, d'un automate de quai de réception vendanges, d'un distributeur d'eau froide glacée, la rénovation de cuverie.	850 193,80 €	FranceAgriMer/ FEAGA : 255 058,15 € (30%)	850 193,80 €	10%	850 193,80 €	85 019,38 €
SCA La Cave de Rousset	Monsieur Philippe GUIEN	Quartier Saint-Joseph - 13790 Rousset	L'acquisition et installation de 10 coudes décanteurs avec leurs vannes, un échangeur réchauffeur de moût, deux pompes à vins pilotées, des équipements de cuves (chapeaux et injecteurs) et des grilles de sécurité.	64 328,80 €	FranceAgriMer/ FEAGA : 19 298,64 € (30%)	64 328,80 €	10%	64 328,80 €	6 432,88 €
			TOTAL	1 206 455,10 €		1 206 455,10 €		1 206 455,10 €	134 447,62 €

* Conformément au décret n°2001-845 du 6 juin 2001, une convention est obligatoire à l'appui du paiement des subventions départementales d'un montant supérieur à 23 000 €. Pour les SCA Les Quatre Tours et Les Vignerons du Roy René, des conventions seront établies selon le modèle type approuvé par délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône n°129 du 12 avril 2013.